

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Formation : Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK

SIRET : 50166340500030

Entre

La société SARL ELITE CERAM - DENTAL GROUPE,

Organisme de formation,

Domiciliée au 10 rue Parmentier, 93100 Montreuil,

SIRET : 50166340500030,

Représentée par **M. David Levy**, en qualité de Directeur général et gérant,

Ci-après dénommée « **ELITE CERAM - DENTAL GROUPE** »,

Et

MME. /M

Demeurant au

Né le *M. 08 1964*

Exerçant la profession de *Chirurgien dentiste*

Ci-après dénommé « **le Participant** »,

**Docteur Patrice BLANCHET
CHIRURGIEN DENTISTE
7 bis, place Darcy - 21000 DIJON
TEL. 03 80 30 52 74 •**

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Participant participe à la formation intitulée :

"Greffe osseuse et soulevé de sinus minimalement invasif – Méthodes AUGMA & ASSEK", dispensée par ELITE CERAM - DENTAL GROUPE.

Article 2 – Organisation de la formation

- **Date** : 27 janvier 2026
 - **Durée** : 8h (de 9h00 à 18h00)
 - **Lieu** : 18 - 24 Passage Beslay, 75011 Paris
 - **Formateurs** : Dr Rouxel Tanguy, Dr Baranès David
 - **Programme** : Voir annexe
-

Article 3 – Modalités pédagogiques et techniques

La formation est dispensée sous la forme de :

- Cours théoriques
- Exercices pratiques
- Mises en situation

Programme détaillé :

Matinée : Initiation à l'Augma Bond Apatite®

- Bases fondamentales de l'Augma BA
- Régénération osseuse guidée
- Comparaison des matériaux
- Complements avec/sans lambeau (protocoles 1 et 2)
- Erreurs à éviter
- TP sur modèles : lambeau, greffe, sutures, recouvrement

Après-midi : Techniques cliniques avancées

- Augmentations latérales
- Greffes en zones esthétiques

- Implantation avec Bond Apatite
- Traitement des péri-implantites
- TP : découverte KIT ASSEK LIFT, suture, recouvrement

Soir : Perfectionnement – Niveau expert Augma

- Élévation sinusale selon technique Baranès
- Anatomie et physiologie sinusienne
- TP : KIT A et B sur modèle

Article 4 – Obligations du Participant

Le Participant s'engage à suivre avec assiduité l'ensemble de la formation et à respecter les consignes de l'organisme.

Article 5 – Coût et modalités de paiement

- 480 € pour la formation seule
- 890 € pour la formation + 1 boîte Augma Bond Apatite

Paiement : CB, QR code, virement, chèque

*Invité
Convaincu à
e'ADF*

Article 6 – Documents remis

À l'issue de la formation, le Participant recevra :

- Une attestation de présence
 - Et/ou un certificat de réalisation
-

Article 7 – Annulation

En cas d'annulation par l'une ou l'autre des parties, les modalités de remboursement ou de report sont définies dans les CGV en vigueur.

Article 8 – Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera de la compétence exclusive des juridictions du ressort de Paris.

Fait à Paris, le 05 décembre 2025

En deux exemplaires originaux.

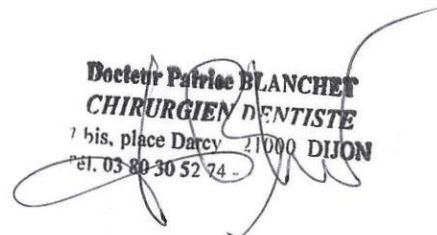
Signatures :

Pour l'Organisme de formation :
société ELITE CERAM - DENTAL GROUPE

Le Participant : ...



ELITE CERAM - DENTAL GROUPE
10 RUE PARMENTIER
93100 MONTREUIL
TEL : 01 48 05 71 88
RCS : Bobigny B 501 663 405
dg@dental-groupe.com



Docteur Patrice BLANCHET
CHIRURGIEN DENTISTE
7 bis, place Darcy 21000 DIJON
tel. 03 80 30 52 74